

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'A.P.P.B.

(Association pour la Préservation du Patrimoine de Bénerville-sur-Mer).

Samedi 9 mai 2015.

Maison des Loisirs, rue des Ormes, 14910 Bénerville-sur-Mer.

Étaient présents : Madame Aubouy, Monsieur Baffet, Madame Baffet-Lefebvre, Madame Billard, Monsieur et Madame Briswaller, Madame Cagnant, Madame Carron, Monsieur Coudert, Madame Delacroix, Madame Delauney, Madame de Saint-Affrique, Monsieur et Madame Fingerghut, Madame Fondacci, Madame Gigou, Monsieur Heurteux, Madame Hirbec, Madame Hueber-Fonné, Monsieur Hurel, Madame Lefebvre, Monsieur Lietout, Monsieur Marie, Madame Meunier, Madame Sellier, Monsieur et Madame Sochon, 27 membres

Étaient représentés : Madame Alambret, Madame Arnoux, Monsieur Berkovic, Monsieur Bontron, Monsieur et Madame Bourgeois, Monsieur Delauney, Madame Genvresse, Madame Grandcolot, Monsieur Juery, Monsieur Ledollec, Monsieur Legrip, Madame Michaux, 13 membres

Soit 40 membres présents ou représentés.

Accueil et ouverture de la séance par la Présidente vers 17h15.

La présidente Fabienne Meunier, arrivée en fin de son mandat, a annoncé que pour des raisons professionnelles et privées, elle ne souhaitait pas se représenter. Assurer le rôle de président dès la création d'une association n'est jamais facile et demande beaucoup de travail. Ces trois premières années de l'A.P.P.B. ont été riches en événements, en rencontres en découvertes, les membres sont invités à s'investir davantage pour prendre en main la destinée de leur association.

Rapport moral de la Présidente pour un exercice d'activité de l'Association allant du 1er mai 2014 au 30 avril 2015, année d'exercice calquée sur l'activité saisonnière de l'A.P.P.B.

Durant la saison 2014/2015, l'A.P.P.B. comptait 87 membres à jour de leur cotisation.

Le travail durant cette année d'exercice a été important :

Pour faire connaître l'Association et assurer un apport de ressources nouvelles, plusieurs manifestations ont été organisées :

Pierres en lumières : pour sa deuxième édition, le samedi 18 mai de 21h jusqu'à minuit, une centaine de visiteurs sont venus assister à un concert de jazz assuré par la formation de jazz de l'École de Musique Intercommunale dirigée par Marek Deptuch dans une église St Christophe de Bénerville-sur-Mer superbement mise en lumière.

L'AG de l'A.P.P.B. s'est tenue le 31 mai, à l'issue de celle-ci a eu lieu une conférence "*Proust et Bénerville*" de Clarisse Fondacci, membre du Conseil d'administration.

Un concert de Cornemuses : Dans le cadre des festivités commémorant le 70ème de la Libération, l'A.P.P.B. a organisé un concert de cornemuses. Sur la place en face de l'église la formation Westcliff & Piperade Piperband a offert un spectacle original et de qualité.

Une exposition : Du samedi 5 au samedi 26 juillet : C'était comme ça en 1900 ?

Dans le cadre du projet de l'A.P.P.B. « la Mémoire de nos Aînés » qui vise à recueillir, puis à partager, les souvenirs de nos Aînés pour réhabiliter le patrimoine culturel de Bénerville--sur-Mer, l'A.P.P.B., a présenté une exposition montée par le Conseil Général du Calvados témoignant de la vie quotidienne dans le Calvados, il y a cent ans. Quelques objets, ont été prêtés par des membres pour illustrer l'exposition.

La brocante : Le samedi 10 août, l'A.P.P.B. a participé à la brocante annuelle de Bénerville-sur-Mer. De 6h du matin à 18h le soir, sous une pluie battante quelques bénévoles se sont relayés pour tenir un stand et vendre au profit de l'Association les objets offerts par les membres (notamment Monsieur et Madame Fingerhut.)
Gains de la journée : **853 euros.**

La Journée du Patrimoine : Le dimanche 15 septembre, l'A.P.P.B. a ouvert les portes de l'église Saint Christophe et organisé des visites guidées de l'édifice. Elle a présenté également l'Association, ses objectifs et ses moyens pour susciter de nouvelles adhésions.

Les manifestations dans le cadre de Noël. Les week-ends du mois de décembre, grâce à l'investissement de ses bénévoles, l'A.P.P.B. a ouvert les portes de l'église Saint Christophe. Les visiteurs ont pu admirer la crèche et un village animé au pied d'un sapin de Noël décoré. Un diaporama présentait aux visiteurs l'histoire du sapin de Noël.

En savoir plus sur les manifestations de l'A.P.P.B. <http://patrimoinebenerville.free.fr>

Quitus au C.A. pour l'année 2014/15.

Est donné à l'unanimité par les membres présents et représentés.

(Le vote se déroule à main levée à la majorité des suffrages exprimés)

Rapport financier de la Trésorière pour l'exercice du 1er mai 2014 au 30 avril 2015.

EXERCICE DU 1er/05/2015 AU 30/04/2016

→ Recettes

• Adhésions et Renouvellements	2.410,00 €
• Dons et Sponsors (manifestations)	2.560,00 €
• Subventions (dont 70ème 3.950 €)	4.600,00 €
• Produits des manifestations	1.205,85 €
• Produits financiers	43,44 €

10.819,29 €

→ Dépenses

• Frais de gestion	1.284,15 €
• Fournitures de bureau	584,89 €
• Frais postaux	290,66 €
• Cotisation Office Tourisme	35,00 €
• Assurance	114,00 €
• Divers Frais Déplacements	259,60 €

• Animations/Manifestations		3.994,31 €
• <i>Cornemuses juin</i>	175,42 €	
• <i>Exposition « Cavaldos en 1900 »</i>	52,18 €	
• <i>« Mémoire de nos Aînés »</i>	0,00 €	
• <i>70ème anniversaire Libérat°</i>	3.766,71 €	
• Participation restauration église		0,00 €
• Frais financiers		0,00 €

		5.278,46 €
EXCEDENT		5 540,83 €

→ Solde au Crédit Agricole au 30 avril 2015		
• Compte courant		1.794,02 €
• Livret A		6.776,87 €
→ Caisse		64,29 €

		8 635,18 €

VERIFICATION – solde au 1er mai 2014

Crédit Agricole

• Compte courant		1.339,03 €
• Livret A		1 733,43 €
→ Caisse		21,89 €

		- 3 094,35 €
EXCEDENT		5 540,83 €

Rapport du vérificateur aux comptes.

Mme Prat, secrétaire de mairie de la Commune de Bénerville, vérificateur aux comptes en titre, a procédé à la vérification des comptes pour l'exercice 2014/15.

Absente à l'AG elle a envoyé un courrier certifiant n'avoir constaté aucune irrégularité.

Quitus à la Trésorière pour l'année 2014/15.

Est donné à l'unanimité par les membres présents et représentés.

(Le vote se déroule à main levée à la majorité des suffrages exprimés)

Renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes.

Mme Prat s'est proposée pour assurer un nouveau mandat de vérificateur aux comptes.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

(Le vote se déroule à main levée à la majorité des suffrages exprimés)

Renouvellement partiel du Comité

Conformément à la procédure prévue par ses statuts, l'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 à 9 membres, les 7 membres élus en juillet 2012. arrivent à la fin de leur mandat.

Mme Clarisse Fondacci sera sortante l'an prochain, Mme Christiane Aubouy et Mme Sophie Fingerhut en 2017

Monsieur Bontron qui avait accepté de se représenter lors de la dernière réunion du CA a envoyé un mail déclarant vouloir demeurer adhérent. Étant absent lors de l'AG et n'étant pas joignable par téléphone il est décidé de maintenir sa candidature. Le choix de confirmer ou d'infirmier la décision lui reviendra lors de la réunion du CA prévue le 20 juin.

Elections.

Mme Véronique Baffet-Lefebvre :40 voix

Mr Jean-Claude Bontron :21 voix

Mme Evelynne Carron :39 voix

Mme Elisabeth de Saint-Affrique :40 voix

Mme Catherine Hueber-Fonné :40 voix

Mr Gilles Hurel :40 voix

(Le vote se déroule au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés)

Les 6 candidats sont élus, leur mandat prendra fin en 2018.

Fixation du montant de la cotisation.

La cotisation pour l'année d'exercice 2016/2017, qui débutera le 1er mai 2016 et s'achèvera le 30 avril 2017, est fixée, à l'unanimité par les membres présents et représentés, à 10 euros pour les membres et à 30 euros ou plus pour les membres bienfaiteurs.

(Le vote se déroule à main levée à la majorité des suffrages exprimés)

L'A.P.P.B., reconnue d'intérêt général par la Direction Générale des Finances Publiques, adressera un reçu fiscal pour toute cotisation d'un montant égal ou supérieur à 30 euros donnant droit à une réduction d'impôts correspondant à 66% du montant versé, au titre de la loi de finance, article 200 du Code Général des Impôts, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. (Verser une cotisation de 30 euros avec un reçu fiscal revient au même que verser une cotisation de 10 euros sans reçu fiscal)

Le Conseil d'Administration profite de l'AG pour lancer un appel aux bénévoles pouvant assurer le gardiennage lors des manifestations et donner un coup de main pour la mise en place de ces manifestations.

L'AG s'est achevée à 18h15